INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

Données sociodémographiques en bref

Février 2011 | Volume 15, numéro 2

Comment les femmes et les hommes vivant seuls dépensent-ils leur argent?

par Suzanne Asselin

Les personnes vivant seules ne peuvent compter sur d'autres membres du ménage pour partager les dépenses courantes ou bénéficier d'économies d'échelle. Elles doivent combler leurs besoins de première nécessité à partir de leur seul revenu. Comment, lorsqu'elles vivent seules, dépensent-elles leur argent? Après un aperçu de la situation des personnes vivant seules au Québec, l'article compare la part du budget que consacrent les femmes et les hommes aux dépenses de consommation courante, en commençant par les plus importantes. L'analyse est fondée sur l'*Enquête sur les dépenses des ménages*[1] pour l'année de référence 2008, soit la plus récente.

En 2008, les 1 108 970 ménages composés d'une personne seule représentent 33,6 % de l'ensemble des ménages québécois. La vie sans cohabitant est plus fréquente qu'avant : il y a 10 ans, la proportion était de 28,3 % (données non illustrées). Toutefois, les raisons de ces changements ne peuvent être dévoilées à l'aide de l'enquête exploitée pour cet article.

Des profils différents selon le sexe

Parmi les personnes vivant seules, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, 55,8 % et 44,2 % respectivement en 2008. On compte 618 998 femmes et 489 972 hommes dans cette situation (tableau 1). Les données révèlent de nombreux contrastes dans le profil des femmes et des hommes seuls. Ainsi, d'un côté, une majorité de femmes (65,1 %) comptent principalement sur une autre source de revenu que l'emploi et sont pour la plupart âgées de 50 ans et plus, alors que cette situation rejoint 39,7 % des hommes. D'un autre côté, une grande partie des hommes (60,3 %) bénéficient essentiellement d'un revenu d'emploi et sont surtout âgés de moins de 50 ans, tandis que 34,9 % des femmes ont ce profil.

Toutefois, on note certaines ressemblances entre les femmes et les hommes vivant seuls, dont une proportion similaire de locataires, soit près de 70 % (non illustrées ici). Cette proportion est plus élevée que chez les autres types de ménages (de plus d'une personne). Deux facteurs tendent à expliquer cette différence, des revenus plus faibles et l'âge moyen plus élevé des personnes vivant seules.

TABLE DES MATIÈRES

Comment les femmes et les hommes vivant seuls dépensent-ils leur argent? 1

L'évolution du revenu et de ses composantes entre 2000 et 2008, selon la présence ou non d'un faible revenu 4

Des revenus de placements en nette diminution depuis un quart de siècle 6

Tableau 1
Répartition des ménages seuls selon le sexe, l'âge et la principale source de revenu, Québec, 2008

	Unité	Total	Revenu d'emploi	Autres sources
Femmes	n	618 998	216 181	402 817
	%	100,0	34,9	65,1
Moins de 50 ans	%	29,2	24,5	4,7**
50 ans et plus	%	70,8	10,4*	60,3
Hommes	n	489 972	295 547	194 425
	%	100,0	60,3	39,7
Moins de 50 ans	%	47,2	37,9	9,3**
50 ans et plus	%	52,8	22,5*	30,4

* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages*.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

1. Voir l'encadré : Précisions et source de données à la page 3 de ce bulletin.

Des revenus plus faibles chez les personnes vivant seules

Le revenu annuel total brut moyen des femmes et des hommes qui vivent seuls est relativement modeste, soit respectivement de 26 720 $ et de 37 180 $ (tableau 2). Lorsque l'essentiel du revenu vient de placements, de transferts gouvernementaux ou de toute autre source que le travail rémunéré, les personnes qui vivent seules disposent d'un revenu total moyen avant retranchement de l'impôt de 22 130 $ dans le cas des femmes et de 23 280 $ dans le cas des hommes (tableau 3). Par contre, quand le revenu provient principalement d'un emploi, le revenu total moyen s'élève à 35 280 $ chez les femmes et à 46 330 $ chez les hommes. Composer avec un revenu de moins de 35 000 $ en 2008, c'est ce que font 75,3 % des femmes seules et 59,4 % des hommes seuls.

Les différences de revenu entre les femmes et les hommes se reflètent dans la répartition de leurs dépenses respectives, auxquelles viennent s'ajouter d'autres facteurs reliés aux habitudes de consommation, aux besoins différents ou au cycle de vie. La répartition des dépenses des femmes et des hommes vivant seuls est aussi examinée selon la principale source de revenu. Les personnes sans cohabitant dépensent en moyenne davantage que leur revenu, quel que soit la source principale de revenu ou le sexe. Cela suggère qu'elles puisent dans leurs économies (ce que font généralement les personnes âgées) ou qu'elles s'endettent.

La moitié du budget alloué aux trois principaux postes de dépenses

Pour la totalité des trois principaux postes de dépenses courantes, le logement, l'alimentation et le transport, les personnes vivant seules y consacrent environ la moitié de leurs dépenses totales. Cette part de budget est plus grande que celle allouée par les autres types de ménage. Les trois postes de dépenses accaparent 52,9 % du budget des femmes et 47,6 % de celui des hommes. Les proportions sont plus élevées chez les personnes seules dont la principale source de revenu n'est pas l'emploi (57,2 % chez les femmes et 55,0 % chez les hommes). En fait, 67,7 % des femmes et 57,6 % des hommes vivant seuls réservent plus de la moitié de leur budget au logement, à l'alimentation et au transport (données non illustrées).

Tableau 2

Dépenses moyennes[1] et part du budget[2] des ménages seuls par grands postes de dépenses selon le sexe, Québec, 2008

	Dépenses		Part du budget	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	$		%	
Dépenses courantes	23 460	29 030	81,7	73,3
Logement	8 120	8 650	28,3	21,8
Alimentation	4 000	4 580	13,9	11,6
Transport	3 070	5 640	10,7	14,2
Soins de santé	1 590	1 120	5,5	2,8
Entretien ménager	1 500	1 630	5,2	4,1
Loisirs	1 120	2 000	3,9	5,0
Vêtements	1 060	1 100	3,7	2,8
Soins personnels	860	420	3,0	1,1
Ameublement et équipement	680	920*	2,4	2,3*
Tabac et alcool	480	1 600	1,7	4,0
Dépenses diverses	450*	790**	1,6*	2,0**
Éducation	230**	120**	0,8**	0,3**
Matériel de lecture	150	180*	0,5	0,5*
Jeux de hasard	130*	270**	0,5*	0,7**
Dépenses non courantes[3]	5 240	10 600	18,3	26,7
Dépenses totales	**28 710**	**39 630**	**100,0**	**100,0**
Revenu total moyen	26 720	37 180		
Nombre de ménages seuls (n)	**618 998**	**489 972**		

* Coefficient de variation entre 15% et 25%, interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif.
1. La dépense moyenne est calculée sur tous les ménages incluant ceux n'ayant pas effectué la dépense.
2. Selon l'ordre décroissant de la part du budget des femmes.
3. Comprend les impôts, les primes d'assurance vie, d'assurance emploi, les cotisations de retraite, les dons en argent et contributions.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages*.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Une plus grande part des dépenses octroyées au logement et à l'alimentation chez les femmes

Selon le tableau 2, la part du budget consacrée au logement est plus élevée chez les femmes (28,3 %) que chez les hommes (21,8 %). Le revenu dont disposent les femmes étant inférieur à celui dont touchent les hommes, ce besoin de première nécessité vient, de ce seul fait, gruger une plus grande part de leur budget. Cette différence est plus marquée chez les femmes seules dont la principale source est autre qu'un revenu d'emploi. Dans ce cas, elles attribuent en moyenne une part de 33,2 % de leur budget pour se loger, alors qu'elles touchent un revenu total moyen de 22 130 $ (tableau 3).

Selon l'indicateur d'accessibilité financière au logement défini par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), un ménage qui dépense 30 % ou plus du revenu total aux frais suivants de logement (le loyer, les versements hypothécaires, les frais de copropriété, les taxes foncières, l'eau, le combustible et l'électricité) présente un risque élevé d'être en mauvaise posture financière. Chez les personnes vivant seules, 44,3 % des femmes et 33,5 % des hommes atteignent ce seuil (données non illustrées).

L'alimentation représente 13,9 % du budget des femmes vivant seules et 11,6 % de celui des hommes dans la même situation. Cependant, les hommes consacrent une part plus grande de leur budget aux aliments achetés au restaurant, soit le quart de leur dépense en nourriture, comparativement à moins du cinquième chez les femmes (données non illustrées).

Tableau 3

Part du budget[1] des ménages seuls par grands postes de dépenses selon le sexe et la principale source de revenu, Québec, 2008

	Unité	Revenu d'emploi		Autres sources	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Dépenses courantes	%	75,9	69,4	86,6	83,6
Logement	%	22,4	20,0	33,2	26,7*
Alimentation	%	12,5	10,9	15,1	13,4*
Transport	%	13,0*	14,0*	8,8*	14,9**
Soins de santé	%	3,3*	2,5	7,4*	3,7*
Entretien ménager	%	5,0	3,7	5,4	5,1*
Vêtements	%	3,9*	2,9	3,5	2,3*
Soins personnels	%	2,7*	1,1	3,2	1,0*
Loisirs	%	4,7*	5,0	3,2	5,1*
Ameublement et équipement	%	2,6*	2,2*	2,2*	2,5**
Tabac et alcool	%	1,8*	3,8	1,5*	4,6*
Autres dépenses	%	3,9*	3,2*	2,9*	—
Dépenses non courantes	%	24,1*	30,6	13,4*	16,4**
Dépenses totales	**%**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
	$	**37 540**	**47 910**	**23 970**	**27 040**
Revenu total moyen	$	35 260	46 330	22 130	23 280
Nombre de ménages seuls	**n**	**216 181**	**295 547**	**402 817**	**194 425**

* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif.

1. Selon l'ordre décroissant de la part du budget des femmes dont la principale source de revenu est autre que l'emploi.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages*.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Les hommes accordent une part de budget plus élevée au transport

Chez les personnes vivant seules, les dépenses en transport occupent le deuxième poste budgétaire en importance chez les hommes (14,2 %), mais arrivent au troisième rang chez les femmes (10,7 %). Cependant, la différence entre les sexes semble disparaître (données moins fiables) lorsque la principale source de revenu est l'emploi.

Les utilisateurs[2] du transport privé (données non illustrées) représentent une proportion plus nombreuse chez les hommes (77,2 %) que chez les femmes (63,0 %). Parmi ceux qui utilisent exclusivement ou partiellement le transport privé, la part du budget pour le transport est plus élevée. Cette part budgétaire est de 15,3 % chez les hommes et de 14,2 % chez les femmes. Ainsi, l'accès à un véhicule privé, incluant la location à long terme, est plus souvent déclaré par les hommes (68,4 %) que par les femmes (53,6 %).

Quand la part du budget est deux fois plus importante selon le sexe

Les choix budgétaires ressortent plus selon le sexe pour les postes de dépenses courantes dont la part du budget est inférieure à 10 %. Dans l'ensemble, les femmes seules dépensent deux fois plus pour des soins de santé et près de trois fois plus pour des soins personnels que les hommes.

Pour les soins de santé, cet écart paraît plus élevé chez les ménages qui perçoivent leur principale source de revenu autrement que par le revenu d'emploi. Rappelons que chez ces ménages, les femmes sont presque exclusivement âgées de 50 ans et plus, et la part des soins de santé dans le budget se positionne au quatrième rang derrière le transport. Pour les soins personnels, la différence entre les femmes et les hommes est présente, peu importe la principale source de revenu.

Les hommes seuls attribuent une part de leur revenu deux fois plus grande à la consommation de tabac et d'alcool que les femmes. Cet écart approche les trois fois chez les ménages touchant principalement leur revenu d'une source autre que l'emploi.

Quand les différences sont minimes selon le sexe

Les parts du budget consacrées aux autres postes de dépenses, que celles mentionnées précédemment, montrent moins d'écart entre les sexes. Les parts pour l'entretien ménager et les vêtements sont légèrement supérieures chez les femmes seules. Chez les hommes seuls, les loisirs occupent une place un peu plus grande du budget (5,0 % par rapport à 3,9 % chez les femmes). La différence entre les hommes et les femmes semble principalement attribuable à l'écart observé chez les ménages seuls dont la principale source de revenu n'est pas l'emploi.

En résumé

La répartition des personnes seules selon le sexe et la principale source de revenu en 2008 fait ressortir des profils de dépenses différents, notamment en ce qui a trait aux dépenses de première nécessité. La grande majorité des ménages seuls possèdent des revenus de moins de 35 000 $ et habitent des logements loués. Une fois le logement, l'alimentation et le transport payés, il reste la moitié du budget, et même moins quand les revenus sont faibles, à répartir dans les autres postes de dépenses. Chez femmes, la priorité est alors accordée aux soins de santé et chez les hommes, aux loisirs.

Précisions et source de données

Le plus récent fichier de microdonnées à grande diffusion de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* porte sur l'année de référence 2008. Plus de 150 postes de dépense selon différentes caractéristiques du ménage sont recueillis, mais la faible taille de l'échantillon québécois, pour les ménages seuls, masculins ou féminins, nous conduit à la prudence dans l'interprétation des données. À cet égard, un indicateur relié à la précision des données, exprimé par le coefficient de variation, accompagne les résultats.

Les dépenses déclarées correspondent au coût total pour les biens et services consommés en 2008, taxes incluses, sans distinction du mode de paiement ou de financement (à crédit ou non) et peu importe si la dépense a été faite avant, pendant ou après 2008. À moins d'avis contraire, les valeurs moyennes sont calculées pour l'ensemble des répondants. Les dépenses sont arrondies à la dizaine près.

2. L'utilisation combinée des deux modes de transport (privé et public) représente une proportion de 46,7 % chez les hommes seuls et de 32,8 % chez les femmes seules, uniquement le transport privé (30,5 % et 30,1 %) et uniquement le transport public (21,0 % et 30,3 %).

L'évolution du revenu et de ses composantes entre 2000 et 2008, selon la présence ou non d'un faible revenu

par Stéphane Crespo

Le revenu des unités familiales[1] à faible revenu a-t-il varié ces dernières années, et comment cette variation se compare-t-elle au seuil de faible revenu défini par la *Mesure du panier de consommation* (MPC)? Certaines composantes du revenu se sont-elles substituées à d'autres, par exemple, les revenus privés par rapport aux transferts gouvernementaux? Comment ces évolutions observées chez les unités à faible revenu se comparent-elles à celles des unités familiales qui ne sont pas à faible revenu? Nous abordons ici ces questions inédites, à partir d'un échantillon québécois couvrant la période 2000-2008, dont le principal soutien de l'unité familiale était âgé de moins de 65 ans. Cet échantillon provient de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR).

Méthodologie

Trois concepts sont couramment utilisés pour mesurer le revenu : le revenu du marché ou de sources privées, le revenu total et le revenu disponible. Le *revenu du marché* comprend tous les revenus privés (salaires, revenu d'un emploi autonome, revenu de placement et de pension, etc.). Le *revenu total* comprend le revenu du marché tel que défini ci-haut, auquel s'ajoutent les transferts gouvernementaux (prestations fiscales, RRQ/RPC, assurance-emploi, crédit d'impôt, etc.). Enfin, le *revenu disponible à la consommation* est obtenu en soustrayant du revenu total les impôts et diverses dépenses non reliées à la consommation[2], ci-après nommées « dépenses ».

Le tableau 1 présente pour la période 2000-2008 les estimations, en dollars de 2008, en fonction de ces trois concepts. Bien qu'il s'agisse d'estimations du revenu d'unités familiales, les montants sont ajustés pour refléter des « équivalents par personne »[3]. Chaque estimation est accompagnée de son coefficient de variation. La dernière colonne présente les variations du revenu ajusté, en dollars constants, entre 2000 et 2008. Afin de vérifier si celles-ci sont significatives, c'est-à-dire différentes de zéro, des tests ont été réalisés[4]. Les données sont ventilées selon que les unités familiales sont en situation de faible revenu (volet 1) ou non (volet 2). Le seuil de faible revenu (MPC) indique le montant de revenu disponible à la consommation nécessaire, selon la région de résidence et la taille de celle-ci, afin qu'une unité familiale puisse se procurer un panier de biens et services considéré essentiel (Hatfield et coll., 2010[5]). Si le revenu n'atteint pas ce seuil, l'unité familiale est considérée à faible revenu.

Résultats

On constate que le revenu disponible à la consommation, en termes réels (et ajustés), augmente de 856 $ entre 2000 et 2008, parmi les unités familiales à faible revenu. Cette variation est statistiquement significative. Par ailleurs, les seuils de faible revenu (tableau 1, volet 3) augmentent aussi au cours de cette même période. La hausse va de 757 $ dans les agglomérations de moins de 30 000 habitants à 1 316 $ dans la région métropolitaine de Montréal. En moyenne, l'augmentation est de 1 095 $. Cette variation n'est toutefois pas significativement plus élevée que celle observée pour le revenu disponible. Ceci signifie qu'en moyenne, pour les unités à faible revenu, le manque à gagner pour se procurer l'ensemble du panier de consommation demeure inchangé entre 2000 et 2008.

La variation, entre 2000 et 2008, du revenu disponible à la consommation de ces unités à faible revenu, est le résultat d'un ensemble de variations impliquant le revenu du marché, les transferts gouvernementaux, de même que les impôts et les dépenses. Afin de voir si certaines composantes se sont substituées à d'autres, du moins partiellement, ces variations sont examinées de plus près. On remarque d'abord une augmentation appréciable et significative du revenu du marché, soit de 1 152 $ (ou 36,4 % en termes relatifs). Toutefois, lorsqu'on ajoute à ces revenus de sources privées, les transferts gouvernementaux pour obtenir le revenu total, la hausse de 521 $ n'est pas significative. Cette situation provient du fait que les transferts diminuent, en moyenne, au cours de cette période (de 631 $, soit 1 152 $ – 521 $). Par contre, lorsque l'on tient compte des impôts et des dépenses, l'augmentation du revenu passe de 521 $ à 856 $, et l'augmentation du revenu disponible s'avère alors significative. Autrement dit, les impôts et les dépenses diminuent entre 2000 et 2008, ce qui entraîne un effet compensateur. Rappelons que cette augmentation du revenu disponible n'est cependant pas suffisante pour dépasser celle du seuil moyen de faible revenu.

L'évolution du revenu selon les diverses composantes ne suit pas le même scénario chez les unités hors faible revenu (tableau 1, volet 2). Certes, le revenu disponible à la consommation augmente également significativement parmi ces unités, soit de 4 069 $ (ou 12,9 % en termes relatifs). Cette augmentation est significativement plus forte que celle du seuil moyen (1 095 $), ce qui signifie qu'en moyenne elles s'éloignent davantage du seuil de faible revenu entre 2000 et 2008, alors que pour les unités familiales à faible revenu, aucun changement concluant n'est constaté à cet égard. Au cours de cette période, la hausse du revenu de marché (2 568 $) se conjugue à une hausse des transferts. En somme, l'augmentation du revenu total (3 426 $) est plus forte que celle du revenu du marché (2 568 $), ce qui implique qu'en moyenne

1. L'unité familiale est soit une famille économique, soit une personne seule.
2. On considère comme dépenses non reliées à la consommation les cotisations à l'assurance emploi, au régime des rentes du Québec, aux régimes de pension agréés, aux syndicats, aux associations professionnelles et régimes d'assurance responsabilité professionnelle, les frais de garde d'enfants afin d'occuper un emploi, les pensions alimentaires payées, les primes d'assurance maladie publiques, les frais médicaux directs et les primes d'assurance maladie privées.
3. L'ajustement consiste à neutraliser l'effet sur le revenu, de la taille des unités familiales et des économies d'échelle. Le revenu a été ajusté en le divisant par la racine carrée de la taille de l'unité.
4. Les coefficients de variation et les tests d'hypothèse se fondent sur des estimations de l'erreur type corrigées en fonction du plan de l'EDTR. La méthode *Bootstrap* a été utilisée.
5. Hatfield, M., W. Pyper et B. Gustajtis (2010), « *Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation* », Ressources humaines et Développement des compétences Canada, SP-953-06-10f, 88 p.

les transferts gouvernementaux augmentent de 858 $. De plus, comme le montre l'écart entre les augmentations du revenu total et du revenu disponible, les gains additionnels (643 $) proviennent d'une réduction des impôts et des dépenses. Ainsi, en 2000, ces impôts et dépenses s'élèvent, en moyenne, à 13 641 $, alors qu'en 2008, ils sont de 12 997 $, un écart de 643 $. Par comparaison, parmi les unités à faible revenu, les variations entre 2000 et 2008 sont moins importantes en valeur absolue (diminution de 335 $ contre 643 $), mais plus importantes en termes relatifs (– 26,4 % contre – 4,7 %).

Conclusion

Entre 2000 et 2008, les unités familiales à faible revenu d'après la MPC voient leur revenu disponible à la consommation augmenter légèrement, et de manière statistiquement significative. Or, les données ne nous permettent pas de conclure que cette augmentation est significativement différente de celle du seuil de faible revenu : force est de conclure que le manque à gagner pour sortir du faible revenu demeure somme toute inchangé. Plus précisément, on observe que le revenu du marché de ces unités augmente significativement. Par contre, n'eût été d'un allègement de leurs impôts et dépenses, l'augmentation du revenu disponible découlant du revenu du marché aurait pu se révéler non significative, considérant la diminution des transferts gouvernementaux. La situation est différente chez les unités familiales hors faible revenu. En effet, non seulement le revenu du marché, mais aussi les transferts gouvernementaux ainsi que les impôts et dépenses contribuent tous à une augmentation du revenu disponible à la consommation. Cette augmentation, rappelons-le, a permis d'accentuer la distance les séparant du seuil moyen de faible revenu.

Tableau 1

Moyenne du revenu ajusté[1] réel (dollars constants de 2008), selon le concept de revenu et le faible revenu (MPC), unités familiales dont le soutien principal est âgé de moins de 65 ans, Québec, 2000-2008

	Unité	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2000/2008
Volet 1 : Unités familiales (personnes seules et familles) à faible revenu											
Revenu du marché	Estimation ($ 2008)	3 166	3 576	4 136	3 744	4 527	4 021	4 615	3 803	4 318	1 152***
	C.v. (%)	7,3	7,0	7,3	6,7	8,9	8,8	6,7	7,6	8,1	...
Revenu total	Estimation ($ 2008)	9 020	9 702	9 707	9 113	9 642	8 943	9 791	9 219	9 541	521
	C.v. (%)	2,3	2,4	2,6	2,6	3,4	3,4	2,8	2,7	4,0	...
Revenu disponible à la consommation	Estimation ($ 2008)	7 752	8 232	8 547	8 164	8 325	7 705	8 514	8 085	8 608	856*
	C.v. (%)	5,1	5,3	2,3	2,8	2,2	4,6	3,6	2,9	4,1	...
Effectif (milliers)	k	462	462	418	399	387	429	430	413	444	...
Volet 2 : Unités familiales (personnes seules et familles) hors faible revenu											
Revenu du marché	Estimation ($ 2008)	42 213	42 874	42 662	42 638	43 258	42 776	43 700	44 315	44 782	2 568***
	C.v. (%)	1,2	1,5	1,7	1,2	1,5	1,3	1,5	1,4	1,1	...
Revenu total	Estimation ($ 2008)	45 237	46 300	46 207	45 971	46 669	46 402	47 348	48 189	48 663	3 426***
	C.v. (%)	1,1	1,4	1,5	1,1	1,3	1,1	1,3	1,2	1,0	...
Revenu disponible à la consommation	Estimation ($ 2008)	31 597	33 269	33 277	32 830	33 489	33 587	34 132	35 129	35 666	4 069***
	C.v. (%)	1,0	1,3	1,3	0,9	1,1	1,1	1,1	1,0	0,9	...
Effectif (milliers)	k	2 141	2 176	2 248	2 296	2 337	2 341	2 353	2 383	2 379	...
Volet 3 : Seuils de faible revenu MPC en revenu disponible à la consommation (ajusté et réel)											
		$ de 2008									
Régions rurales		12 582	12 879	12 594	12 263	12 331	12 576	12 828	12 865	13 458	875
Moins de 30 000 habitants		13 183	13 467	13 170	12 820	12 871	13 099	13 340	13 366	13 941	757
De 30 000 à 99 999 habitants		12 058	12 356	12 230	11 925	11 920	12 072	12 455	12 456	13 009	950
De 100 000 à 499 999 habitants		12 383	12 709	12 523	12 239	12 291	12 462	12 830	12 839	13 372	989
RMR de Québec		12 579	12 932	12 851	12 649	12 657	12 763	13 148	13 168	13 675	1 096
RMR de Montréal		12 729	13 052	12 928	12 791	12 931	13 077	13 500	13 545	14 046	1 316
Seuils moyens pondérés[2]		12 645	12 968	12 802	12 588	12 674	12 849	13 218	13 247	13 740	1 095

***: $p \leq 0,01$; **: $0,01 < p \leq 0,05$; *: $0,05 < p \leq 0,1$ (résultats de tests bilatéraux).

1. Voir la note 3 du texte pour une définition de l'ajustement.

2. Le facteur de pondération utilisé est la proportion des unités familiales (personnes seules et familles) habitant dans chacune des régions de résidence lors de l'année. Ce facteur a été estimé au moyen de l'EDTR et du fait que le ratio de la RMR de Montréal à celle de Québec est de 5. Ces seuils moyens pondérés ne sont pas officiels, mais seulement de nature analytique.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*, fichiers maîtres. Les coefficients de variation (c.v.) et les tests statistiques tiennent compte du plan de l'EDTR au moyen de la méthode *Bootstrap*.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Des revenus de placements en nette diminution depuis un quart de siècle[1]

par David Dupont

Depuis un quart de siècle, les revenus de placements ont diminué de façon importante, et ce, malgré une tendance à la hausse des autres revenus du marché. Le présent article présente un portrait de cette situation, une réalité somme toute peu étudiée.

De 1982 à 2008, le revenu que les Québécois âgés de 25 à 54 ans avaient tiré de sources privées[2] s'était apprécié de 12 %[3], passant de 35 600 $ à 40 000 $ (en dollars constants de 2008[4]). Derrière cette hausse se cache toutefois une évolution très contrastée selon les sources de revenus. Alors que les gains des particuliers (salaires et revenus de travail autonome), qui constituent la plus large part des revenus du marché, ont augmenté progressivement tout au cours de la période, les revenus de placements (seconde principale source de revenus) ont, quant à eux, diminué de moitié, passant de 1 600 $ annuellement à 800 $. Le poids des revenus de placements dans l'ensemble des revenus du marché ne représente que 46 % de ce qu'il était en 1982. Globalement, des 3,6 milliards de dollars que tiraient annuellement les Québécois âgés de 25 à 54 ans de ces revenus, il n'en reste plus que 2,5 milliards.

Figure 1
Évolution de la proportion de particuliers ayant des revenus de placements (RP) et valeur des revenus de placements des particuliers en indice (1982 = 100), dollars constants de 2008, moyenne mobile sur trois périodes[1], Québec, 1982-2008

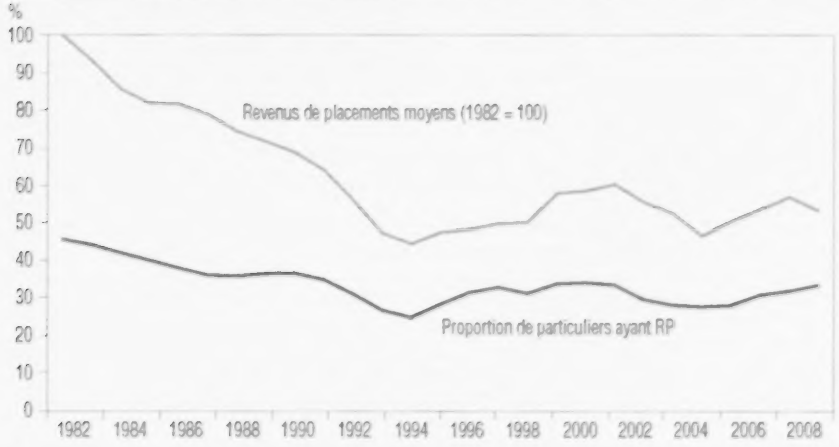

1. La moyenne mobile sur trois périodes est la moyenne de trois valeurs annuelles : soit celle d'une année « x » plus celles de l'année antécédente et de l'année subséquente. Pour les années 1982 et 2008, la moyenne mobile est sur deux périodes. La moyenne mobile sert ici à absorber des fluctuations conjoncturelles annuelles afin de faire plutôt ressortir au niveau visuel les tendances structurelles à plus long terme.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Méthodologie

Aux fins de la présente étude, deux sources de microdonnées à grande diffusion ont été traitées, soit l'*Enquête sur les finances des consommateurs* (EFC), de 1982 à 1995, et l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR), à partir de 1996.

Seuls les particuliers âgés de 25 à 54 ans qui tirent des revenus du marché sont considérés dans cet article. Notons enfin que pour toutes les données présentées dans le présent article, la taille de l'échantillon est bien supérieure au seuil minimum de divulgation des données établi par Statistique Canada.

Quelques définitions

Les revenus de placements sont le double reflet de l'épargne et de l'investissement, c'est-à-dire d'un patrimoine engendrant des flux de revenu. L'EFC et l'EDTR considèrent comme revenu de placements les dividendes découlant de la détention d'actions dans des corporations, les intérêts de dépôts bancaires, d'obligation et de certificat d'épargne, ainsi que les revenus locatifs et les autres revenus de placements[5]. Ces revenus ne doivent pas être confondus avec les gains en capital imposable qui découlent de la vente d'avoirs, tandis que les revenus de placements sont des flux provenant de leur possession (comme les intérêts, les dividendes et les revenus de location). Les revenus en provenance de placements ou de fiducies de revenu, pour peu qu'ils soient régis par un RÉER, ne sont pas non plus inclus dans les revenus de placements; ils constituent plutôt des « revenus de pensions de retraite et rentes ». Communément, on identifie les revenus de placements aux intérêts et dividendes.

1. L'auteur tient à souligner les apports importants de Stéphane Crespo, en regard de la compilation des données et de James O'Connor, pour ses précieux conseils.
2. Seuls ceux ayant bénéficié de revenus du marché – que le montant soit positif ou négatif – sont considérés dans cet article.
3. Les données de ce paragraphe introductif ne sont pas illustrées.
4. Tous les revenus mentionnés dans cet article ont été convertis en dollars constants de 2008 et arrondis à la centaine.
5. Contrairement à l'EDTR, l'EFC spécifiait les revenus de fiducie comme revenus de placements.

Des revenus de placements en baisse jusqu'en 1994

Depuis 1982, les revenus de placements ont diminué; une tendance qui s'est surtout manifestée au cours de la première douzaine d'années de la période étudiée. En 1994, ces revenus ne comptaient plus en moyenne que pour 45 % de leur niveau de 1982. Ils ont oscillé autour de 50 % à 60 % de leur valeur initiale par la suite (voir figure 1). À cette décroissance s'en ajoute une autre relative cette fois au nombre de particuliers déclarant des revenus de placements. De près de la moitié en 1982, la proportion des Québécois âgés de 25 à 54 ans touchant un revenu de placements a fondu au tiers en 2008. La baisse de la valeur globale de ceux-ci est en partie attribuable au fait que moins de personnes en déclarent. Or, même en ne considérant que les déclarants, la tendance à la baisse persiste, quoique de façon moins prononcée, soit de 3 400 $ à 2 600 $ (voir tableau 1).

Il est à noter que cette tendance à la baisse s'inscrit dans un contexte où certains véhicules d'épargne se sont montrés nettement moins attrayants. À titre d'exemple, les taux des certificats de placements garantis (CPG) sur cinq ans sont passés de 15 % au début de l'année 1982 à 5 % en janvier 1994 pour terminer à 3 % en 2008. Pour les mêmes périodes, le rendement moyen des obligations négociables du gouvernement canadien (3 à 5 ans) diminue de 16,1 % à 5,1 % pour se chiffrer à 3,0 % en 2008. La réduction du rendement des placements à revenus fixes a pu engendrer une substitution de ce type de placement par l'achat de titres en vue d'un gain de capital. S'ajoute au portrait, un accès plus facile au crédit à la consommation, réduisant les impératifs de constitution d'une réserve d'épargne de prévoyance pour faire face aux imprévus. Un éventail de facteurs a ainsi pu contribuer à diminuer l'attrait des particuliers pour certains types de placements.

Les revenus de placements selon les caractéristiques des particuliers

Une fois les besoins primaires comblés (se nourrir, se vêtir, se loger, etc.), un particulier jouissant d'un revenu du marché plus élevé a généralement une plus grande marge de manœuvre pour procéder à un placement qu'un autre particulier moins nanti. La différence entre les proportions de déclarants du premier quintile (moins nantis) et ceux du cinquième quintile se révèle d'ailleurs de près de 25 points de pourcentage en faveur des derniers. Cela dit, des écarts relatifs à l'âge se dessinent en filigrane de ces différences selon les quintiles de revenus du marché.

Les placements ont un effet cumulatif à travers le temps et cela se reflète dans le fait que les particuliers plus âgés disposent davantage de ce type de revenus : 37,3 % des particuliers âgés de 45 à 54 ans avaient un revenu de placements en 2008, contre seulement 25,5 % parmi ceux âgés de 25 à 34 ans. Sur toute la période, l'écart entre les proportions des deux groupes d'âge s'est maintenu dans une fourchette allant de 10 % à 19 %. Le genre, en contrepartie, ne semble pas avoir d'effet marqué. Peu importe le groupe d'âge, les hommes et les femmes ont des revenus de placements dans les mêmes proportions.

Tableau 1

Proportion de particuliers déclarant des revenus de placements, revenus de placements et du marché (parmi les bénéficiaires de revenus de placement), en dollars constants de 2008 et en proportion, selon certaines caractéristiques, Québec, 1982 et 2008

	Proportion de déclarant		Revenus de placements		Revenus du marché		Revenus de placements en % du revenu du marché	
	1982	2008	1982	2008	1982	2008	1982	2008
	%		$ de 2008				%	
Quintile								
1er quintile	42,2	23,0	1 700	900	4 000	5 100	41,7	18,2
5e quintile	66,3	47,1	5 800	4 700	79 000	97 000	7,3	4,8
Groupes d'âge								
25 à 34 ans	42,3	25,5	2 100	1 600	36 000	41 200	5,7	3,9
35 à 44 ans	50,4	30,5	3 500	3 400	45 700	50 600	7,6	6,7
45 à 54 ans	52,4	37,3	5 800	2 600	43 400	56 700	12,2	4,7
25 à 34 ans								
Hommes	40,4	26,0	2 500	1 700	45 300	46 800	5,6	3,7
Femmes	44,8	25,1	1 500	1 500	25 900	35 100	6,0	4,1
35 à 44 ans								
Hommes	50,6	31,1	4 000	3 000	59 000	56 000	6,8	5,4
Femmes	50,0	29,8	2 600	3 800	26 600	44 100	9,9	8,5
45 à 54 ans								
Hommes	50,6	37,6	5 400	2 800	56 400	64 100	9,6	4,4
Femmes	55,3	36,9	5 100	2 500	25 700	49 200	19,9	5,0
Total	**47,3**	**31,3**	**3 400**	**2 600**	**41 400**	**50 800**	**8,2**	**5,1**

Le poids des revenus de placements dans le revenu du marché et leur valeur réelle

Portons désormais notre regard uniquement sur ceux ayant des revenus de placements qu'ils soient positifs ou négatifs. Rappelons que de faibles revenus du marché se traduisent par une moins forte proportion de particuliers ayant de tels revenus. Cela dit, les revenus de placements comptent pour une part importante (18 %) des revenus du marché des particuliers du premier quintile en 2008. Ils comptaient pour 41,7 % de la richesse tirée du marché pour ces particuliers en 1982. Ce pourcentage relativement haut est en bonne partie tributaire du fait que les revenus du marché sont très peu élevés dans ce groupe, soit moins de 5 100 $ en 2008[6]. À titre de comparaison, les revenus de placements pour les particuliers du quintile supérieur s'élevaient à 4 700 $ à la même période tout en ne composant que 4,8 % seulement de leurs revenus du marché et ceux-ci s'élèvent en moyenne à 97 000 $.

C'est surtout parmi ceux âgés de 45 à 54 ans que les revenus de placements ont le plus diminué, passant de 5 800 $ à 2 600 $. Chez les 25 à 34 ans, ces revenus n'avaient pour leur part décru que de 23 % de telle sorte que l'écart, qui était de 3 700 $ entre les deux groupes d'âge, s'était réduit à 1 000 $ en 2008. À l'inverse, l'évolution des revenus moyens du marché a été plutôt favorable aux plus âgés qu'aux plus jeunes. Cette diminution importante des revenus de placements chez les 45 à 54 ans pourrait-elle alors refléter le déploiement de stratégies financières inédites à l'orée de la retraite?

Diminution des revenus placements : des liens avec la retraite?

Outre les éléments mentionnés précédemment comme facteurs pouvant expliquer la baisse des placements, la signification de celle-ci pourrait aussi résider dans le financement de la retraite.

Les conclusions de récentes études sur les revenus à la retraite, dans le contexte de l'arrivée massive des *baby-boomers* à cette période de la vie, convergent généralement en un point : la croissance des revenus à la retraite est surtout alimentée par celle des revenus des régimes privés de retraite, comme les régimes complémentaires de retraites et les RÉER. La part des revenus provenant de régimes privés de retraite est passée de 12 % à 29 % entre 1981 et 2001 chez les personnes âgées de 65 ans et plus (Chabot et Langis, 2007). En parallèle, une diminution des revenus de placements dans la composition du revenu des retraités a aussi été observée, une situation se reflétant entre autres chez les 55 à 64 ans (Crespo, 2003). En outre, s'il y a davantage de liquidités dirigées vers de nouveaux véhicules financiers pour la retraite, ce gonflement semble aussi se répercuter dans celui des fonds communs de placement, dont la valeur a explosé durant la période (O'Connor, 2006). Les particuliers ont ainsi en toute vraisemblance substitué des outils financiers, troquant des dépôts bancaires et achats de CPG à faible rendement pour des investissements privés régis spécifiquement en fonction de la retraite. La redirection des liquidités des particuliers des 25 à 54 ans vers les fonds des régimes privés de retraite ferait notamment en sorte de canaliser des avoirs financiers qui ne se transforment en revenus qu'à la retraite, contrairement aux placements.

Bibliographie

Crespo, Stéphane (2003). « La composition du revenu en période de retraite anticipée : le cas des Canadiens âgés de 55 à 64 ans entre 1982 et 1997 », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 32, n° 1, printemps 2003, p. 107-138.

O'Connor, James (2006). « Évolution des fonds communs de placements au Québec », Québec, Institut de la statistique du Québec (hors série), [En ligne :] http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/inst_financieres/pdf_bulletins/hors_serie_fonds_communs_95_2005.pdf.

Chabot, Geneviève et Georges Langis (2007). « L'état de la retraite au Québec », *Santé, Société et Solidarité*, n° 1, 2007, p. 15-25 [En ligne :] http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/oss_1634-8176_2007_num_6_1_1161.

6. À ce phénomène s'en ajoute un autre ayant trait au choix de l'unité d'analyse du présent article, les particuliers (au lieu des familles ou des ménages). Certains particuliers ont tiré des revenus du marché relativement bas, mais ont pu malgré tout jouir d'une situation réelle (en comptant le revenu du conjoint) plus confortable financièrement à cause de la mise en commun des ressources dans le couple.

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques sociodémographiques.

Pour plus de renseignements :

Sylvie Rheault, coordonnatrice
des statistiques sur les conditions de vie
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2406 (poste 3111)
Télécopieur : 418 643-4129
Courriel : enbref@stat.gouv.qc.ca

La version PDF de ce bulletin est diffusée sur le site Web de l'Institut, à l'adresse suivante :
www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1er trimestre 2011
ISSN 1914-6167 (version imprimée)
ISSN 1715-6378 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 1996

Institut de la statistique Québec